

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE

Procès-verbal de la **0601^e** séance
tenue le **15 octobre 2018 à 14 heures**
à la salle Roger-Guillemain (M-415) du Pavillon Roger-Gaudry

PRÉSENTS : la vice-rectrice aux affaires étudiantes et aux études : Mme Louise Béliveau ; le vice-recteur aux ressources humaines et à la planification : M. Jean Charest, le vice-recteur aux finances et aux infrastructures : M. Éric Filteau ; la vice-rectrice à la recherche, à la découverte, à la création et à l'innovation : Mme Marie-Josée Hébert ; le vice-recteur aux affaires internationales et à la Francophonie : M. Guy Lefebvre ; les doyens : M. Christian Blanchette, M. Frédéric Bouchard, Mme Francine Ducharme, M. Shahrokh Esfandiari, M. Raphaël Fischler, M. Réjean Hébert, Mme Lyne Lalonde, Mme Pascale Lefrançois, Mme Christine Théorêt ; l'administratrice exerçant les fonctions de doyenne de la Faculté des études supérieures et postdoctorales : Mme Michèle Brochu ; l'administrateur exerçant les fonctions de doyen de la Faculté de musique : M. Jean-Marc Charron ; le directeur de l'École d'optométrie : M. Christian Casanova ; le directeur général de la Direction générale des bibliothèques : M. Richard Dumont ; les représentants du corps professoral : M. Francis Beaudry, M. Jacques Bélaïr, Mme Chantal Bémeur, M. Jean-Sébastien Boudrias, M. Pierre M. Bourgouin, Mme Isabelle Brault, M. François Champagne, M. François Courchesne, M. David Décary-Hétu, Mme Caroline Faucher, Mme Nathalie Fernando, M. Dominic Forest, M. Carl Gagnon, Mme Thora Martina Herrmann, M. Yan Kestens, M. Daniel Lamontagne, Mme Guylaine Le Dorze, M. Jonathan Ledoux, M. Paul Lespérance, M. Jun Li, M. Franciso A. Loiola, M. Laurence McFalls, M. Stéphane Molotchnikoff, M. Alain Moreau, M. Jean Piché, Mme Tiiu Poldma, Mme Sophie René de Cotret, M. Samir Saul, M. Rémy Sauvé, M. François Schiettekatte, Mme Audrey Smargiassi, M. Hugo Soudeyns, Mme Lyse Turgeon, Mme Elvire Vaucher ; les représentants du personnel enseignant : Mme Françoise Guay, M. François Le Borgne, Mme Lise Marien, Mme Ekaterina Piskunova, M. Jean Poiré, Mme Gyslaine Samson Saulnier, M. Michaël Séguin, M. Paolo Spataro, Mme Alice Tavares Mascarenhas ; les représentants des étudiants : M. Matis Allali, Mme Jessica Bérard, Mme Marie-Jeanne Bernier, M. Antoine Bertrand-Huneault, Mme Asma Bouikni, Mme Andréanne St-Gelais, M. Martin St-Pierre, M. Denis Sylvain ; une représentante des cadres et professionnels : Mme Geneviève Bouchard ; les observateurs : Mme Kate Bazinet, M. Mohamed Ben Amar, M. Alain Charbonneau, M. Bruno Clerk, Mme Anne-Isabelle Cojocar, M. Pierre Jalbert, Mme Sophie Langlois, M. David Lewis, M. Jean Renaud, Mme Annie Sabourin, M. Pierre G. Verge, Mme Emilie White.

ABSENTS : les directeurs des écoles affiliées : M. Michel Patry, M. Philippe A. Tanguy ; les représentants du corps professoral : M. Jean Barbeau, M. Arnaud Duhoux, M. Serge Montplaisir, Mme Vardit Ravitsky, M. Luc Stafford ; un représentant du corps professoral des écoles affiliées : M. Pierre Baptiste ; un représentant du personnel : M. Sylvain Chicoine ; les représentantes des cadres et professionnels : Mme France Filion, Mme Isabelle Shumanski ; les observateurs : Mme Claire Benoit, Mme Marie-Claude Binette, M. Simon Carrier, Mme Agnieszka Dobrzynska, Mme Michèle Glemaud, M. Daniel Lajeunesse, Mme Julie Lambert, Mme Claude Mailhot, Mme Sylvie Normandeau, M. Matthew Nowakowski, Mme Chantal Pharand.

EXCUSÉS : le vice-recteur aux relations avec les diplômés, partenariats et philanthropie : M. Raymond Lalande ; les doyens : Mme Hélène Boisjoly, M. Jean-François Gaudreault-DesBiens ; les représentants du corps professoral : M. Florin Amzica, M. Dominic Arsenault, M. Christian Baron, M. Alexandre Beaupré-Lavallée, M. Philippe Comtois, Mme Diana Dimitrova, Mme Josée Dubois, M. Jocelyn Dubuc, M. Robert Kasisi, M. Bertrand Lussier, M. Jean-François Masson, M. Jean-Luc Sénécal, Mme Isabelle Thomas, M. Stéphane Vachon, M. Jesús Vázquez-Abad ; les représentants du personnel enseignant : M. Pierre-David Desjardins, M. Frédéric Kantorowski.

<u>PRÉSIDENT</u> :	M. Guy Breton, recteur
<u>PRÉSIDENTE DES DÉLIBÉRATIONS</u> :	Mme Claire Durand
<u>SECRÉTAIRE</u> :	M. Alexandre Chabot
<u>CHARGÉE DE COMITÉ</u> :	Mme Anne Mc Manus

COMPOSITION DE L'ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE

Nominations récentes

Professeurs de carrière ou professeurs sous octroi élus par l'assemblée de chacune des facultés

Faculté de médecine vétérinaire

M. Jocelyn Dubuc, professeur agrégé au Département des sciences cliniques de la Faculté de médecine vétérinaire.

Fins de mandat

Chargés de cours élus par et parmi les chargés de cours de la faculté

Faculté de musique

M. Jean-Philippe Després, chargé de cours à la Faculté de musique. (Démission)

AVIS DE DÉCÈS

Centre autonome de gestion du Centre hospitalier universitaire vétérinaire (CHUV)

Mme Isabelle Laforce, technicienne en santé animale au Centre autonome de gestion du Centre hospitalier universitaire vétérinaire (CHUV) de la Faculté de médecine vétérinaire, décédée le 26 septembre 2018.

Faculté des arts et des sciences

Mme Victoria Elmoznino, technicienne retraitée à la gestion des dossiers étudiants au Département de communication de la Faculté des arts et des sciences, décédée le 28 septembre 2018.

À l'invitation du recteur, M. Guy Breton, l'Assemblée observe une minute de silence.

La présidente des délibérations fait un rappel sur un élément de la procédure. Elle rappelle qu'il fait partie des attributions de la présidente des délibérations d'interrompre les membres et ceux-ci doivent la respecter. Elle souligne qu'elle fait usage de cette prérogative avec parcimonie.

AU-0601-1 **ORDRE DU JOUR**
2018-A0021-0601^e-439

La présidente des délibérations invite le porte-parole du Comité de l'ordre du jour à faire rapport. M. Dominic Forest présente les points inscrits à l'ordre du jour de la séance, arrêté en fonction des décisions du Comité, consignées au document 2018-A0021-0601^e-439.

La présidente des délibérations informe que le Comité de l'ordre du jour a accepté d'inscrire sous le point 3, *Affaires découlant du procès-verbal*, la demande de reconsidération d'une décision du Conseil de l'Université qui lui a été soumise, d'une part parce qu'elle a permis cette pratique au cours des deux dernières années lorsqu'il s'agissait d'une affaire découlant directement du procès-verbal. Et d'autre part, parce que le Comité de l'ordre du jour a considéré que c'était la meilleure façon de traiter cette question qui découle directement d'une délibération de la séance précédente de l'Assemblée.

L'ordre du jour adopté se présente ainsi :

A. POINTS STATUTAIRES

1. Ordre du jour
 2. Adoption des procès-verbaux
 - 2.1. Procès-verbaux de la 0597^e séance intensive :
 - 2.1.1. Procès-verbal de la 0597^e séance intensive (1^{re} partie) tenue le 16 avril 2018
 - 2.1.2. Procès-verbal de la 0597^e séance intensive (2^e partie) tenue le 23 avril 2018
 - 2.1.3. Procès-verbal de la 0597^e séance intensive (3^e partie) tenue le 10 mai 2018
 - 2.1.4. Procès-verbal de la 0597^e séance intensive (4^e partie) tenue le 14 mai 2018
 - 2.1.5. Procès-verbal de la 0597^e séance intensive (5^e partie) tenue le 16 mai 2018
 - 2.2. Procès-verbal de la 0599^e séance intensive tenue le 10 septembre 2018
 3. Affaires découlant du procès-verbal
 - 3.1. Demande de reconsidération d'une décision du Conseil de l'Université
 4. Correspondance
 5. Période d'information
 - 5.1. Rapport du recteur
 - 5.2. Information provenant d'autres membres de l'Assemblée
 6. Période de questions
- B. POINTS PRIVILÉGIÉS**
7. Élection de trois membres au Comité de nomination de l'Assemblée universitaire
 8. Comité de nomination de l'Assemblée universitaire : Recommandations relatives à la nomination de membres à différents comités
 - 8.1. Comité de l'ordre du jour : nomination d'un membre de l'Assemblée universitaire
 - 8.2. Comité de la recherche : nomination d'un chargé de cours et d'un étudiant
 - 8.3. Comité des règlements : nomination d'un membre
 - 8.4. Comité de révision des décisions disciplinaires concernant les étudiants : nomination de deux suppléants à l'étudiant

8.5. Comité de la planification : nomination d'un membre

9. Comité de la planification : Agrément à la nomination d'un membre coopté

10. Bilan sur la diversité et les Chaires de recherche du Canada

C. AFFAIRES SOUMISES POUR ÉTUDE

11. Prochaine séance Le 5 novembre 2018, à 14 heures

12. Clôture de la séance

AU-0601-2 **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

La présidente des délibérations indique que suite à la question qui avait été soulevée à la séance précédente concernant l'adoption des procès-verbaux d'une même séance qui s'est étalée sur plusieurs réunions, à savoir si l'on devait adopter les procès-verbaux de la séance ou de la réunion, le secrétaire général a consulté M. Michel Lespérance, auteur du *Guide Lespérance*, sur cette question, et l'information est à l'effet qu'il s'agit de procès-verbaux de réunions et non pas de séances, et que l'Assemblée doit les adopter un par un.

En complément, le secrétaire général rappelle que ce sont les personnes qui étaient présentes à la réunion qui sont en mesure de porter un jugement sur le procès-verbal ; or si la séance est étalée sur plusieurs réunions, il est possible que les participants aient pu varier, c'est pour cette raison qu'il est logique d'adopter les procès-verbaux non pas par séance, mais par réunion.

AU-0601-2.1 **PROCÈS-VERBAUX DE LA 0597^e SÉANCE INTENSIVE**

AU-0601-2.1.1 **Procès-verbal de la 0597^e séance intensive (1^{re} partie) tenue le 16 avril 2018**

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée,

l'Assemblée universitaire adopte le procès-verbal de la 0597^e séance intensive (1^{re} partie) tenue le 16 avril 2018, tel que présenté.

AU-0601-2.1.2 **Procès-verbal de la 0597^e séance intensive (2^e partie) tenue le 23 avril 2018**

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée,

l'Assemblée universitaire adopte le procès-verbal de la 0597^e séance intensive (2^e partie) tenue le 23 avril 2018, tel que présenté.

AU-0601-2.1.3 **Procès-verbal de la 0597^e séance intensive (3^e partie) tenue le 10 mai 2018**

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée,

l'Assemblée universitaire adopte le procès-verbal de la 0597^e séance intensive (3^e partie) tenue le 10 mai 2018, tel que présenté.

AU-0601-2.1.4 Procès-verbal de la 0597^e séance intensive (4^e partie) tenue le 14 mai 2018

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée,

l'Assemblée universitaire adopte le procès-verbal de la 0597^e séance intensive (4^e partie) tenue le 14 mai 2018, tel que présenté.

AU-0601-2.1.5 Procès-verbal de la 0597^e séance intensive (5^e partie) tenue le 16 mai 2018

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée,

l'Assemblée universitaire adopte le procès-verbal de la 0597^e séance intensive (5^e partie) tenue le 16 mai 2018, tel que présenté.

AU-0601-2.2 PROCÈS-VERBAL DE LA 0599^e SÉANCE INTENSIVE TENUE LE 10 SEPTEMBRE 2018

La correction suivante est apportée au procès-verbal : dans les avis de décès, à la page 3, le nom du service sera corrigé comme suit : Mme José Bourguignon, directrice retraitée du Service de l'admission, et non du Registrariat.

M. Bouchard remercie Mme Mc Manus et l'équipe du secrétariat général pour la qualité des procès-verbaux qui relatent bien les discussions de l'Assemblée.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée,

l'Assemblée universitaire adopte le procès-verbal de la 0599^e séance intensive tenue le 10 septembre 2018, tel que modifié.

AU-0601-3 **AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL**

Le secrétaire général dit ne pas avoir d'affaire découlant hormis celle qui se trouve au point 3.1.

M. Molotchnikoff demande un suivi à Mme Béliveau relativement à l'enquête menée par des spécialistes de l'évaluation des professeurs de l'enseignement, demandée par l'Université de Ryerson, lesquels concluaient que cette évaluation correspondait à une discrimination envers les professeurs, et dont il a remis une copie du jugement à la vice-rectrice Louise Béliveau.

Mme Béliveau répond que le Comité sur l'évaluation de l'enseignement se penche sur la question et devrait être en mesure de faire rapport à l'Assemblée lors de la séance intensive de décembre.

AU-0601-3.1 **DEMANDE DE RECONSIDÉRATION D'UNE DÉCISION DU CONSEIL DE L'UNIVERSITÉ**

2018-A0021-0601^e-440, 447

Les membres ont reçu une proposition visant une demande de reconsidération d'une décision du Conseil de l'Université concernant les processus de nomination du recteur et des doyens, présentée par M. Saul et appuyée par M. Schiettekatte (document 440), ainsi qu'un document de réflexion intitulé « Pour un processus collégial et participatif de nomination du recteur et des doyens »

(document 447) soumis par M. Saul. Cette proposition fait suite à la résolution adoptée par l'Assemblée (délibération AU-0599-3) lors de sa séance du 10 septembre, signifiant son désaccord avec les amendements aux Statuts adoptés par le Conseil, parce qu'ils s'opposent à ceux adoptés par l'Assemblée le 14 et 16 mai derniers dans le cadre de ses délibérations sur la mise à jour des Statuts, et modifient considérablement l'esprit des processus de nomination du recteur et des doyens.

À l'invitation de la présidente des délibérations, M. Saul expose brièvement la proposition dont les motifs sont détaillés dans le document 447. Il revient sur deux points en particulier. Premièrement, la décision du Conseil confère un caractère secret aux processus de nomination du recteur et des doyens qui est contraire aux dispositions adoptées par l'Assemblée lors de ses délibérations sur la mise à jour des Statuts, à savoir : la divulgation à la communauté de la liste des candidatures retenues par le comité, une présentation publique par les candidats, le vote consultatif, la consultation de la communauté après divulgation de la liste et la sélection à partir de la liste rendue publique. D'autre part, il considère qu'il s'agit d'une confiscation du pouvoir par le Conseil de l'Université qui constitue un recul pour la communauté universitaire. Rappelant que le Conseil nomme déjà le recteur, il demande pourquoi exclure la communauté universitaire d'un rôle actif dans ce processus. Deuxièmement, la publicisation des candidatures pour le rectorat est un large stimulant pour la discussion sur le présent et l'avenir de l'Université. Or la mainmise du Conseil sur ce processus aura pour effet de tuer cet intérêt et de démobiliser la communauté universitaire qui ne participera pas à cette discussion. L'Université sera donc privée d'un moment de réflexion collective. Ainsi, en accaparant tout le processus, le Conseil lui enlève sa légitimité. La réaction de la communauté sera de remettre en question le processus lui-même ainsi que le Conseil de l'Université. Ce faisant, le Conseil ouvre la porte à une remise en question de son statut, de ses pouvoirs et de sa contribution à l'Université. Enfin, cadenasser le processus donne un élan à ceux qui veulent la nomination du recteur par un vote direct de la communauté. M. Saul conclut en réitérant la nécessité que la communauté universitaire participe à toutes les étapes de la sélection. À cette fin, il est proposé à l'Assemblée de demander au Conseil de reconsidérer ses décisions en s'inspirant de ce que l'Assemblée universitaire a voté au mois de mai 2018. La proposition soumise à l'Assemblée s'énonce comme suit :

« Attendu l'intérêt général de l'Université de Montréal,

Attendu l'importance de la collégialité à tous les niveaux de l'Université,

Attendu la nécessité que les processus de nomination d'officiers aient la confiance et l'adhésion de la communauté universitaire,

L'Assemblée universitaire demande au Conseil de l'Université de reconsidérer ses décisions du 27 août 2018 concernant les processus de nomination du recteur et des doyens à la lumière des décisions prises par l'Assemblée universitaire les 14 et 16 mai 2018. »

M. Schiettekatte, qui souscrit au propos de M. Saul, souhaite insister sur le fait que la proposition n'est que de demander la reconsidération de la décision par le Conseil de l'Université à la lumière des discussions de l'Assemblée. Il rappelle aussi que selon l'article 25 de la nouvelle Charte il est dit que le recteur est nommé par le Conseil avec la participation de l'Assemblée et de la communauté universitaire. Même s'il s'était dissocié des travaux de l'Assemblée à ce moment-là, il considère que, tel que formulé, cet article ne donne pas à penser que la participation de l'Assemblée universitaire soit limitée à nommer des représentants à un comité dont seuls les membres seraient informés sur les candidatures. À son avis, cet article laisse entendre que tous pourraient participer. Il considère qu'il est important que l'Assemblée puisse connaître le nom des principaux candidats et ait un vote consultatif, ce qui n'empêche pas qu'à la fin un candidat autre soit retenu. Il rappelle qu'il avait proposé un processus analogue à la nomination des directeurs de département, qui est un processus collégial, dont les noms des candidats sont connus avant les consultations. Enfin, il ne comprend pas pourquoi le Conseil se prive de l'avis des membres de l'Assemblée et de la communauté universitaire ; de plus selon lui, le Conseil ne mesure pas le manque de légitimité dont risque de souffrir la personne nommée. En terminant, rappelant que le recteur ou la rectrice est « le pair entre les pairs » que la communauté charge d'administrer l'Université, il présume que le Conseil ne comprend pas le concept de la collégialité qui est présente dans

tout le fonctionnement de l'Université et qui en serait absente non seulement pour la nomination du recteur, mais aussi des doyens, si la décision du Conseil était maintenue.

Mme Herrmann, qui se questionne sur les motifs du Conseil, croit qu'il serait important que des membres du Conseil viennent expliquer à l'Assemblée les raisons pour lesquelles le Conseil est allé à l'encontre des décisions de l'Assemblée universitaire. Elle suggère d'inviter le nouveau chancelier pour ce faire, sinon elle suggère de former un comité conjoint de l'Assemblée et du Conseil pour se pencher sur cette question.

La présidente des délibérations informe Mme Herrmann que si elle souhaite poursuivre en ce sens, il lui faudrait faire une proposition de dépôt de la proposition à l'étude.

M. Molotchnikoff dit soutenir la proposition de MM. Saul et Schiettekatte. Le fait de ne pas dévoiler les candidatures apporte nombre d'inconvénients et desservira le futur recteur. D'autre part, il rappelle que, dans son allocution annuelle, le recteur a insisté sur l'importance de la collaboration entre les différentes composantes de l'institution ; à son avis, le Conseil fait l'inverse. Enfin, il appuierait la proposition de Mme Herrmann d'inviter le chancelier pour expliquer les motifs de la décision du Conseil.

La présidente des délibérations annonce que l'Assemblée est en plénière.

M. Filteau se dit en désaccord avec l'argument de la légitimité qui est invoqué. Il rappelle le cas de la rectrice de l'Université McGill, qu'il a évoqué lors de la discussion sur le processus de nomination du recteur, dont la candidature n'avait pas été dévoilée avant la fin du processus. Il ajoute que les autres établissements universitaires du Canada ont adopté le processus que le Conseil désire mettre en place, et que cela n'enlève pas la légitimité à la personne nommée.

M. Le Borgne adresse une question à M. Saul au sujet de la remise en question du statut dont il a fait mention : s'agit-il du statut du recteur ou du Conseil, et quelles en sont les raisons ?

M. Saul explique que le fait d'entreprendre une telle action, qui a un caractère provocateur et qui constitue un recul, ouvre la voie à des questions de nature structurelle, soit sur la nature de l'instance qui a pris cette décision et sur la distribution des pouvoirs à l'Université. On va se questionner sur les pouvoirs du Conseil, sur ses motivations, et sur qui sont ses membres. Donc cela soulève la propre légitimité du Conseil.

Constatant qu'aucune autre intervention n'est présentée, la présidente des délibérations demande à Mme Herrmann si elle maintient sa proposition.

Mme Herrmann confirme que oui.

La présidente des délibérations précise qu'il s'agit d'une proposition de remise à date fixe, soit à la prochaine séance ; et d'autre part, que l'on demande au Conseil de se présenter à l'Assemblée pour expliquer les motifs de sa décision. À son avis, il s'agit de deux propositions qu'il conviendrait de traiter séparément, car dans l'éventualité où le dépôt est rejeté, il ne sera pas nécessaire de procéder avec la deuxième partie.

La proposition de dépôt est appuyée par M. Molotchnikoff.

La présidente des délibérations indique que cette proposition n'est pas sujette à débat, sauf pour ce qui est de l'opportunité du dépôt et de la date à laquelle la remise peut être faite.

M. Saul ne voit pas le besoin de déposer la résolution, l'Assemblée peut l'adopter et poursuivre les démarches par la suite, par exemple pour la mise en place d'un comité. L'Assemblée a déjà discuté de cette question et a pris position sur ce qu'elle souhaite comme processus. Il déclare qu'il votera contre la proposition, et qu'il souhaiterait même qu'elle soit retirée afin d'adopter la résolution proposée.

M. Molotchnikoff rappelle qu'un des volets de la proposition de Mme Herrmann est d'entendre le chancelier pour qu'il explique les motifs de cette décision. À son avis, l'Assemblée ne peut adopter la proposition de MM. Saul et Schiettekatte parce qu'elle n'a pas entendu les motifs qui justifient une telle procédure. Il serait au bénéfice de l'Assemblée d'entendre d'abord les explications du chancelier.

La présidente des délibérations rappelle que la deuxième partie de la proposition de Mme Herrmann est de demander au chancelier de rencontrer l'Assemblée, et qu'elle a suggéré de les traiter en deux propositions séparées.

L'Assemblée procède au vote sur la proposition de dépôt et la rejette avec 38 votes contre, 27 pour, 0 abstention.

L'Assemblée revient à la proposition de MM. Saul et Schiettekatte.

En conclusion, M. Saul invite l'Assemblée à voter massivement en faveur de la résolution demandant la reconsidération de la décision du Conseil afin que le Conseil comprenne que l'Assemblée universitaire maintient les décisions qu'elle a prises au mois de mai et ne veut pas voir ses pouvoirs être réduits.

L'Assemblée procède au vote sur la proposition et l'adopte avec 44 votes pour, 21 contre, 1 abstention.

ATTENDU l'intérêt général de l'Université de Montréal,

ATTENDU l'importance de la collégialité à tous les niveaux de l'Université,

ATTENDU la nécessité que les processus de nomination d'officiers aient la confiance et l'adhésion de la communauté universitaire,

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée,

l'Assemblée universitaire demande au Conseil de l'Université de reconsidérer ses décisions du 27 août 2018 concernant les processus de nomination du recteur et des doyens à la lumière des décisions prises par l'Assemblée universitaire les 14 et 16 mai 2018.

M. Séguin revient à la deuxième partie de la proposition de Mme Herrmann, il pense qu'il serait bien d'inviter le chancelier pour qu'il explique les motifs de la décision du Conseil, et que cela peut se faire avant ou après que le Conseil ait été saisi de la résolution de l'Assemblée. Il suggère de faire cette invitation même si la résolution vient d'être adoptée.

La présidente des délibérations dit ne pas être certaine si cela relève des affaires décollant.

M. Schiettekatte indique qu'il s'agit d'une demande de reconsidération d'une décision du Conseil de l'Université qui consistait en une modification, qu'il considère comme unilatérale, des Statuts. Il est d'avis qu'il serait intéressant d'entendre le chancelier et, éventuellement, de former un comité conjoint du Conseil et de l'Assemblée pour en discuter. Il rappelle que l'Assemblée avait exprimé le vœu par le passé d'avoir un dialogue avec le Conseil.

Mme Turgeon souscrit aux commentaires précédents et appuie l'idée de recevoir le chancelier à l'Assemblée ainsi que la formation d'un comité conjoint du Conseil et de l'Assemblée.

À la lumière des interventions, la présidente des délibérations revient sur sa décision et considère que la proposition de Mme Herrmann est recevable même si l'Assemblée a voté contre le

dépôt. Elle demande aux proposeurs dans quel ordre il convient de traiter les deux volets de la proposition, soit l'invitation du chancelier et la création d'un comité conjoint Conseil-Assemblée.

M. Filteau considère que la première étape est de demander au Conseil de se prononcer sur la demande de reconsidération de sa décision et, deuxièmement, d'inviter le chancelier à expliquer la position du Conseil à ce sujet.

Mme Herrmann indique que sa proposition est, dans un premier temps, d'inviter le chancelier pour connaître les raisons de la décision du Conseil et ensuite de former le comité.

Considérant que l'Assemblée demande au Conseil de reconsidérer sa décision, M. Sylvain estime que celui-ci doit d'abord prendre sa décision sur la demande qui lui est faite ; soit qu'il maintienne sa position, qu'il fasse un assouplissement ou qu'il entérine ce que l'Assemblée lui a demandé. Dans l'éventualité où le Conseil maintient sa décision, le chancelier viendrait expliquer sa décision et par la suite l'Assemblée pourrait voir si elle propose de mettre sur pied un comité conjoint pour rapprocher les parties. Si le Conseil entérine la demande de l'Assemblée, il n'y aurait pas lieu de créer le comité conjoint, de même que de demander de rencontrer le chancelier sur cette question. Donc la première étape est de voir ce que le Conseil va décider et par la suite l'Assemblée pourra aviser selon la décision du Conseil.

La présidente des délibérations demande à Mme Herrmann si elle se rallie à l'idée d'attendre la réponse du Conseil.

Le secrétaire général informe que le Conseil tiendra sa prochaine réunion le 12 novembre, soit après la prochaine séance de l'Assemblée prévue le 5 novembre, de sorte que le chancelier ne serait invité à l'Assemblée qu'à sa séance intensive de décembre.

Mme Herrmann considère ce délai trop long, elle souhaite connaître les motifs avant. Elle propose que le chancelier soit invité à présenter les raisons du Conseil lors de la prochaine séance de l'Assemblée universitaire. La proposition est appuyée.

Le recteur craint que le chancelier invoquera qu'il s'agit d'une décision du Conseil et non de sa seule décision ; et qu'il va souhaiter en discuter avec le Conseil lors de sa réunion du 12 novembre avant de considérer s'il vient ou non à l'Assemblée.

M. Schiettekatte estime qu'il serait utile que le Conseil comprenne les arguments de l'Assemblée universitaire ; dans cette perspective, il lui semble qu'il ne serait pas inutile que le chancelier vienne deux fois à l'Assemblée.

Le recteur observe que M. Schiettekatte présume que le chancelier et les membres du Conseil n'ont pas pris connaissance de la position de l'Assemblée.

Mme Guay dit comprendre des échanges que l'Assemblée aimerait rencontrer le chancelier, que cela soit en novembre ou en décembre. Elle propose donc que l'Assemblée passe au vote sur la question d'inviter ou non le chancelier.

M. Saul dit être sensible aux arguments du recteur, et pense que le Conseil doit être informé de la présente discussion de l'Assemblée. Il suggère d'envoyer aux membres du Conseil la résolution, le procès-verbal de la discussion et le document de réflexion, en demandant qu'à la suite de la réunion du Conseil du 12 novembre il y ait une réponse du Conseil à la décision de l'Assemblée universitaire d'aujourd'hui. L'Assemblée pourra par la suite aviser, par exemple en demandant à rencontrer le chancelier, si la décision du Conseil est de maintenir sa position.

M. Sylvain est d'avis que, dans un premier temps, l'Assemblée peut charger le recteur de dire au chancelier que l'Assemblée est toujours heureuse de le recevoir et qu'elle souhaite pouvoir le rencontrer pour toute question, cependant il considère qu'il serait prématuré de le faire pour la prochaine assemblée puisqu'il est demandé au Conseil de revoir sa position et que ce dernier ne se réunira

qu'après la prochaine séance de l'Assemblée. Comme mentionné par M. Saul, si le Conseil maintient sa position, il sera toujours temps de l'inviter pour qu'il explique les motifs pour lesquels le Conseil maintient sa position et n'abonde pas dans le sens de l'Assemblée.

La présidente des délibérations demande à la proposeuse et aux personnes l'ayant appuyée si elles maintiennent la proposition. Par ailleurs, elle signale que ce point pourra revenir, si souhaité, à la prochaine réunion dans les affaires découlant du procès-verbal.

Mme Herrmann dit se rallier à la dernière intervention.

Mme Turgeon dit également se rallier.

AU-0601-4 **CORRESPONDANCE**

2018-A0021-0601^e-446

Le secrétaire général fait état d'une correspondance des membres de la Coalition des associations et des syndicats de l'Université de Montréal (CASUM) relativement à l'entretien ménager sur le campus.

M. Filteau indique qu'il s'agit de la deuxième correspondance reçue à ce sujet, la première ayant été reçue l'année dernière dans le contexte d'un changement de fournisseurs, qui a nécessité des ajustements. Il rappelle que ce travail est partagé entre les employés de l'Université de jour et les employés de la firme externe qui travaillent le soir. Des comités de vigie, auxquels participent des représentants facultaires et le fournisseur, ont été établis pour discuter des correctifs à mettre en place. Bien que des correctifs restent à faire, la situation s'est beaucoup améliorée et la Direction des immeubles suit de près la situation. Il ajoute que la demande qui est faite de signaler les problèmes au poste 2222 permet d'avoir des traces pour faire le suivi.

AU-0601-5 **PÉRIODE D'INFORMATION**

AU-0601-5.1 **RAPPORT DU RECTEUR**

Le recteur relate les principaux faits saillants de la période écoulée depuis la dernière réunion de l'Assemblée universitaire.

Il rappelle d'abord que l'Université a reçu les candidats aux élections provinciales qui ont accepté l'invitation faite par le recteur et le secrétaire général de la FAÉCUM à tous les chefs de partis politiques à venir échanger avec la communauté universitaire. Ces rencontres, avec M. Jean-François Lisée du Parti québécois et M. Gabriel Nadeau-Dubois de Québec solidaire, ont suscité beaucoup d'intérêt.

Dans les jours qui ont suivi, le recteur a effectué une mission en Europe à la fois dans le cadre du G3, mais surtout dans le cadre de l'entente Québec-Wallonie pour des démarches d'ententes académiques et de recrutement d'étudiants belges francophones. En parallèle de ces activités, il y a eu une démarche de lancement de réseaux de diplômés à Bruxelles et à Luxembourg.

Il mentionne ensuite le lancement, à la fin du mois de septembre, de la campagne des dons planifiés qui s'adressent aux donateurs externes ainsi qu'aux employés.

À fin de septembre, une rencontre a eu lieu au CHUM dans le cadre de la tournée « Transcender les frontières » dans les établissements hospitaliers affiliés, amorcée il y a plus d'un an. Un comité de liaison a été créé réunissant la vice-rectrice responsable de la recherche, Mme Hébert, le vice-recteur aux ressources humaines et à la planification, M. Charest, ainsi que la directrice générale adjointe et le directeur du Centre de recherche du CHUM afin d'intensifier les échanges avec ce partenaire important.

Le 1^{er} octobre était jour d'élection provinciale ; l'annonce des membres du nouveau cabinet, notamment du ministre responsable de l'enseignement supérieur, aura lieu le jeudi 18 octobre.

Le recteur mentionne ensuite la tenue d'un événement pour la remise des certificats aux nouveaux titulaires de chaires de recherche du Canada ainsi qu'à ceux qui ont été renouvelés, pour saluer la contribution de ces professeurs.

Le 4 octobre avait lieu une première rencontre de la direction avec tous les officiers et cadres académiques de l'Université, soit environ 100 personnes, dans une dynamique de conversation ouverte pour voir comment la direction peut mieux appuyer les directeurs dans la réalisation de leurs fonctions.

Le 10 octobre, à l'occasion des célébrations du cinquième anniversaire de l'École de santé publique de l'UdeM (ESPUM), l'Université de Montréal a remis un doctorat honorifique à Marc Lalonde qui a marqué l'évolution de la santé publique au Canada et ailleurs dans le monde.

Le recteur a effectué une visite du campus MIL en compagnie de Mme Valérie Plante, mairesse de la Ville de Montréal, soulignant la convergence de la vision de l'UdeM, notamment en termes de transport actif et d'implication citoyenne avec les communautés voisines, avec l'administration de Mme Plante.

Le 11 octobre s'est tenue à l'UdeM la cérémonie de remise des Palmes académiques décernées à Mme Esther Gaudreault, ancienne directrice générale de l'ACFAS, en présence notamment de la consule générale de la France.

AU-0601-5.2 INFORMATION PROVENANT D'AUTRES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE

Mme Béliveau informe que, ce matin, l'Université de Montréal a lancé un réseau de sentinelles pour mieux soutenir et aiguiller les étudiants en situation de détresse psychologique. Ces sentinelles sont des bénévoles issus du personnel qui ont reçu une formation. Un site Web a été mis en ligne et d'autres communications seront diffusées à ce sujet. Enfin, d'autres formations seront offertes dans les prochains mois ou la prochaine année aux personnes intéressées.

En complément au rapport du recteur concernant la remise du doctorat honorifique à M. Lalonde, M. Hébert informe que l'ESPUM a célébré son cinquième anniversaire et fait part des diverses activités organisées dans ce cadre : conférence sur l'importance du « Rapport Lalonde » qui a fait école dans le monde, autres conférences, colloques sur l'impact des boissons sucrées sur la santé et débat sur la santé, le 24 septembre, avec des candidats des quatre partis politiques provinciaux.

M. Bouchard informe que le plan stratégique de la FAS est disponible sur le site Web de la Faculté. D'autre part, à la suite de la présente assemblée, un événement, intitulé « Les études religieuses à l'UdeM, d'une faculté à un institut, hommage à ses artisans », aura lieu pour souligner la contribution de la Faculté de théologie et de sciences des religions, ainsi que pour annoncer les projets du nouvel Institut d'études religieuses, intégré à la FAS, qui lui a succédé.

Le secrétaire général rappelle que le cannabis deviendra légal à partir du 17 octobre, cependant il demeurera interdit sur le campus, incluant les espaces en location, en vertu des politiques internes de l'Université et de la loi provinciale. Une campagne de sensibilisation sera lancée prochainement à ce sujet.

M. Ghanty salue la création du réseau des sentinelles mentionné par Mme Béliveau. Il demande si une initiative similaire est prévue pour le personnel de l'Université, outre le programme d'aide au personnel qui ne permet pas au personnel de consulter pendant l'horaire de travail. Il demande ensuite au secrétaire général si le règlement institutionnel sur le cannabis sera discuté à l'Assemblée universitaire. Et, référant au point 9 de ce règlement qui concerne l'interdiction de vente et d'entreposage sur le campus, est-ce que cela s'applique aussi aux résidences étudiantes ?

Mme Béliveau confirme que le réseau de sentinelles s'adresse aux étudiants.

En réponse à la première question de M. Ghanty, M. Charest indique que de telles ressources existent déjà pour les employés à travers le Programme d'aide aux employés.

En réponse à la deuxième question, le secrétaire général indique que, pour l'essentiel, le règlement de l'UdeM est un calque de la loi adoptée par le gouvernement du Québec. Il a été adopté par le Conseil de l'Université et il n'est pas prévu qu'il soit discuté à l'Assemblée universitaire, en vertu de la nouvelle Charte. En ce qui a trait aux résidences étudiantes, la consommation y est interdite, comme ailleurs sur le campus.

Mme Smargiassi adresse des questions à M. Filteau relativement à la construction du REM. Elle lui demande s'il est au fait qu'il n'y a pas eu d'étude environnementale spécifique au sujet des travaux faits à la station de métro Édouard-Montpetit. Deuxièmement, est-il au fait que les partenaires responsables des mesures d'urgence sur l'île de Montréal sont en désaccord avec le projet de dynamitage qui débutera la semaine prochaine, entre autres parce qu'ils ont des préoccupations quant aux mesures de sécurité ? Finalement, elle demande ce que l'Université prévoit faire pour protéger les membres de la communauté qui circulent non seulement dans les pavillons, mais aussi dans la station de métro Édouard-Montpetit et ses environs.

M. Filteau souligne d'abord que le REM est un projet du gouvernement du Québec qui a donné un mandat à la Caisse de dépôt qui en est responsable, via CDP-Infrastructures. Donc les réclamations sur des enjeux associés à la validation du projet doivent lui être adressées ; l'UdeM ne peut arbitrer à cet égard. Par contre, l'Université a établi des canaux de communication avec le maître d'œuvre pour s'assurer d'être au courant de ce qui se fait et elle exprime ses préoccupations, par exemple sur les mesures de sécurité autour du pavillon, notamment pour ce qui est du mur installé devant le pavillon Marie-Victorin pour mitiger les problèmes de bruits et de poussières. En ce qui concerne la circulation, des agents de sécurité de l'UdeM sont postés aux intersections pour minimiser les risques. Mais il est évident que l'ampleur des travaux – dynamitage sur 70 mètres de profondeur – sur deux ans entraînera des inconvénients importants ; l'UdeM fera tout ce qui est de son ressort pour minimiser les impacts, mais elle n'a aucun contrôle sur ce projet et ces travaux.

En complément, Mme Smargiassi dit être surtout préoccupée par les risques potentiels de gaz toxiques qui pourraient émaner dans le sous-sol des bâtiments. Comme les travaux pour la station de métro Édouard-Montpetit ont reçu l'aval par décret, à son avis, il n'y a pas eu d'évaluation environnementale adéquate, alors elle demande s'il n'y aurait pas lieu de poser davantage de questions et de faire appel à certains experts qui sont à l'UdeM.

M. Filteau réitère que l'UdeM n'est pas le mandataire de ce projet. Pour sa part, l'Université prend des mesures pour protéger sa communauté, par exemple en ce qui concerne l'émanation du monoxyde de carbone, l'UdeM a des outils de mesure pour s'assurer que cela ne cause pas de problème aux usagers du pavillon Marie-Victorin ; et d'autre part, elle maintient la liaison avec CDP-Infrastructures pour faire tout signalement. Cependant, l'UdeM n'a pas le contrôle sur ce projet, donc les récriminations doivent être adressées à CDP-Infrastructures.

M. Schiettekatte demande à la vice-rectrice responsable de la recherche un suivi au sujet du réinvestissement dans les trois fonds de recherche fédéraux annoncé par le gouvernement fédéral il y a six mois.

Mme Hébert indique qu'il y a eu des réinvestissements dans l'ensemble des fonds de recherche ainsi que dans les chaires de recherche du Canada. Les annonces commencent à se matérialiser, elle en fera part au point suivant de l'ordre du jour portant sur les chaires de recherche du Canada. Elle exprime son inquiétude en ce qui concerne le CRSNG, en raison de la démission de son président et, d'autre part, en raison de l'absence de présidence du FRSQ-NT, ce qui laisse les secteurs des sciences, nature et génie à découvert actuellement. Ceci dit, les fonds devraient être rendus disponibles dans les prochains concours pour l'ensemble des trois conseils subventionnaires et du Comité de coordination de la recherche du Canada. Elle fait un suivi et des représentations régulières au niveau fédéral sur ce dossier.

Mme Marien signale que l'intrawiki de l'Assemblée universitaire ne fonctionne pas de l'extérieur du campus, incluant au moyen du VPN.

M. Filteau fera un suivi auprès du service des technologies de l'information à ce sujet.

À propos des travaux du REM autour du pavillon Marie-Victorin, M. Molotchnikoff considère que la situation pour les usagers du pavillon est pour l'instant relativement viable pour ce qui est de la facilité d'accès au pavillon et au stationnement, cependant les travaux de dynamitage n'ont pas encore débuté. Par contre, les travaux qui se font au 1420 boulevard Mont-Royal depuis le début de l'été sont infernaux, notamment pour le bruit. Il demande ce que l'Université pourrait faire à cet égard.

M. Filteau répond que le 1420 étant maintenant une propriété privée, l'Université ne peut rien y faire, les plaintes sur les travaux qui y sont faits doivent être adressées à la Ville de Montréal.

M. Molotchnikoff estime qu'il est du devoir de l'administration de l'Université de protéger le confort des employés.

Mme Turgeon revient sur la question de la sécurité au pavillon Marie-Victorin, elle dit avoir été ébranlée par les propos de Mme Smargiassi et d'autre part, en ce qui concerne la circulation des piétons aux abords du pavillon, elle dit avoir noté un relâchement dans les dernières semaines et même une absence, de gestion de la circulation et de la traverse des intersections par les agents de sécurité. Elle rapporte que l'exercice de feu qui s'est tenu la semaine dernière fut un cafouillage total et demande, advenant un incendie dans ce pavillon, où les gens seront dirigés et comment la sécurité sera menée. Elle demande comment on peut améliorer la sécurité des personnes qui utilisent le pavillon Marie-Victorin pendant les trois prochaines années.

M. Filteau indique que deux agents de la sûreté sont postés aux intersections des rues, les vérifications seront faites pour ce qui est de l'absence évoquée par Mme Turgeon. En ce qui concerne la question de l'incendie, il prend note du commentaire concernant l'exercice de feu, évoquant la possibilité qu'il ne se soit pas bien déroulé, pour voir s'il y a des correctifs à apporter. Il assure que toutes les routes d'évacuation ont été planifiées en fonction du chantier pour s'assurer que les personnes qui sortent par la porte donnant sur la rue Vincent-D'Indy aient une issue dégagée. Des zones de dégagement ont été prévues par l'UdeM, le Service d'incendie de la Ville de Montréal et la Caisse de dépôt pour s'assurer de la sécurité.

AU-0601-7 **ÉLECTION DE TROIS MEMBRES AU COMITÉ DE NOMINATION DE L'ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE**

2018-A0021-0601^e-441, 442

Le secrétaire général indique que les membres ont reçu la liste des personnes mises en candidature par des membres de l'Assemblée universitaire en vue de l'élection de trois membres au Comité de nomination de l'Assemblée universitaire. La candidature de M. Luc Stafford n'ayant pas été confirmée, son nom est retiré de la liste. Les membres ont également reçu les notes biographiques des candidats. L'élection se déroule selon la procédure prévue à l'article 20.02 des statuts. Les personnes suivantes ont accepté leur mise en candidature :

Monsieur Jacques Bélair
Professeur titulaire
Département de mathématiques et de statistique
Faculté des arts et des sciences

Madame Marie-Jeanne Bernier
Étudiante
Département de sociologie
Faculté des arts et des sciences

Monsieur François Courchesne
Professeur titulaire
Département de géographie
Faculté des arts et des sciences

Madame Françoise Guay
Chargée de cours
Département de sociologie
Faculté des arts et des sciences

Madame Alice Tavares Mascarenhas
Chargée de cours
Centre de langues
Faculté des arts et des sciences

Monsieur Stéphane Vachon
Professeur titulaire
Département des littératures de langue française
Faculté des arts et des sciences

Comme il y a plus de cinq candidats, l'élection doit se faire partiellement avec des bulletins papier, puisque le système électronique permet un maximum de cinq candidats. À cette fin, à la suggestion du secrétaire général, l'Assemblée, à l'unanimité, convient de la désignation de scrutateurs, soit M. Pierre Jalbert et Mme Karine Tousignant du Secrétariat général.

L'Assemblée procède au premier scrutin en vue de la nomination du premier membre. Au terme du premier tour de scrutin, dont aucun des candidats n'a obtenu la majorité absolue des voix, Mme Alice Tavares Mascarenhas annonce qu'elle retire sa candidature. La liste comptant maintenant cinq candidats, l'Assemblée poursuit par voie électronique.

Au terme du troisième tour de scrutin, l'Assemblée élit Mme Marie-Jeanne Bernier à la majorité des voix, avec 36 votes en sa faveur sur 56 voix exprimées.

L'Assemblée procède au deuxième scrutin en vue de la nomination du deuxième membre. Au terme du premier tour de scrutin, l'Assemblée élit M. Jacques Bélair à la majorité absolue des voix, avec 34 votes en sa faveur sur 62 voix exprimées.

L'Assemblée procède au troisième scrutin en vue de la nomination du troisième membre. Au terme du premier tour de scrutin, l'Assemblée élit Mme Françoise Guay à la majorité absolue des voix, avec 43 votes en sa faveur sur 62 voix exprimées.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée,

l'Assemblée universitaire nomme M Jacques Bélair, professeur titulaire au Département de mathématiques et de statistique de la Faculté des arts et des sciences, Mme Marie-Jeanne Bernier, étudiante au

Département de sociologie de la Faculté des arts et des sciences et Mme Françoise Guay, chargée de cours au Département de sociologie de la Faculté des arts et des sciences, à titre de membres du Comité de nomination de l'Assemblée universitaire, pour un mandat de quatre ans, se terminant le 31 mai 2022, mais ne dépassant pas leur mandat à titre de membre de l'Assemblée universitaire.

AU-0601-8 **COMITÉ DE NOMINATION DE L'ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE :
RECOMMANDATIONS RELATIVES À LA NOMINATION DE
MEMBRES À DIFFÉRENTS COMITÉS :**

2018-A0021-0601^e-443, 443 amendé, 444

À l'invitation de la présidente des délibérations, le président du Comité de nomination de l'Assemblée universitaire (CNAU), M. Jean Charest, présente les recommandations relatives à la nomination de membres à différents comités, consignées au document 2018-A0021-0601^e-443 amendé. Les membres ont également reçu les notes biographiques des candidats.

AU-0601-8.1 **COMITÉ DE L'ORDRE DU JOUR : NOMINATION D'UN MEMBRE DE
L'ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE**

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée,

l'Assemblée universitaire nomme au Comité de l'ordre du jour M. Matis Allali, étudiant au Département de science politique de la Faculté des arts et des sciences, comme membre, pour un mandat de quatre ans échéant le 31 mai 2022, mais ne dépassant pas son mandat à titre de membre de l'Assemblée universitaire.

AU-0601-8.2 **COMITÉ DE LA RECHERCHE : NOMINATION D'UN CHARGÉ DE
COURS ET D'UN ÉTUDIANT**

Notant que le rapport du Comité de nomination indique que le comité fait sienne la recommandation de la FAÉCUM relativement à la nomination de Mme Bouikni, M. Schiettekatte demande par quelle procédure la candidate étudiante avait été nommée.

M. Charest indique que lorsqu'il s'agit de candidature étudiante, les candidatures sont acheminées par le conseil représentant les étudiants.

M. Schiettekatte observe que cela n'était pas le cas pour la nomination de l'étudiante au Comité de nomination, celle-ci a été élue par l'Assemblée.

Le secrétaire général explique que cela tient à la Loi sur l'accréditation des associations étudiantes. Lorsque les principes de composition d'un comité prévoient un poste réservé à un étudiant, de facto ce poste est dévolu aux associations étudiantes accréditées et ce sont elles qui choisissent leur représentant. Dans le cas du Comité de nomination, il ne s'agissait pas d'un poste réservé aux étudiants, mais plutôt aux membres de l'Assemblée, ce qui n'empêche pas les étudiants de soumettre leur candidature en vue du scrutin.

M. Hébert note que Mme Bouikni a un statut d'étudiante libre, il s'étonne que l'on nomme sur un tel comité une personne qui n'a pas un statut d'étudiant régulier.

Le secrétaire général de la FAÉCUM, M. Allali, indique que la décision a été prise par les instances de la FAÉCUM, en vertu de la loi 32 qui confère à la FAÉCUM, à titre d'association étudiante accréditée, le droit de décider qui va la représenter. Mme Bouikni est coordonnatrice à la recherche universitaire sur le bureau exécutif de la FAÉCUM.

Mme Bouikni explique qu'elle devait être admise aux cycles supérieurs, mais que le Registrariat a perdu son dossier. Donc afin de pouvoir poursuivre son parcours universitaire, elle s'est inscrite comme étudiante libre aux cycles supérieurs.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée,

l'Assemblée universitaire nomme au Comité de la recherche :

- M. Pierre Barrieau, chargé de cours à l'École d'urbanisme et d'architecture du paysage de la Faculté de l'aménagement, comme membre chargé de cours, pour un mandat de trois ans échéant le 31 mai 2021.
- Mme Asma Bouikni, étudiante libre aux cycles supérieurs, comme membre étudiante, pour un mandat de deux ans échéant le 31 mai 2020.

AU-0601-8.3 COMITÉ DES RÈGLEMENTS : NOMINATION D'UN MEMBRE

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée,

l'Assemblée universitaire nomme Comité des règlements Mme Josette Noël, professeure agrégée au Département de pharmacologie et physiologie de la Faculté de médecine ainsi que secrétaire de faculté, comme membre, pour un mandat de quatre ans échéant le 31 mai 2022.

AU-0601-8.4 COMITÉ DE RÉVISION DES DÉCISIONS DISCIPLINAIRES CONCERNANT LES ÉTUDIANTS : NOMINATION DE DEUX SUPPLÉANTS À L'ÉTUDIANT

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée,

l'Assemblée universitaire nomme au Comité de révision des décisions disciplinaires concernant les étudiants, comme suppléants à l'étudiant, pour un mandat de quatre ans échéant le 31 mai 2022 :

- M. Yan Bertrand, étudiant aux cycles supérieurs à l'École de santé publique ;
- Mme Gabrielle Germain, étudiante à la Faculté des arts et des sciences.

AU-0601-8.5 COMITÉ DE LA PLANIFICATION : NOMINATION D'UN MEMBRE

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée,

l'Assemblée universitaire nomme au Comité de la planification Mme Marie-Jeanne Bernier, étudiante au Département de sociologie de la Faculté des arts et des sciences, comme membre, pour un mandat de quatre ans échéant le 31 mai 2022.

AU-0601-9 **COMITÉ DE LA PLANIFICATION : AGRÉMENT À LA NOMINATION D'UN MEMBRE COOPTÉ**

2018-A0021-0601^e-445

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée,

l'Assemblée universitaire donne son agrément à la nomination par cooptation de M. David Lewis, comme membre du Comité de la planification, pour un mandat échéant le 31 mai 2022.

AU-0601-10 **BILAN SUR LA DIVERSITÉ ET LES CHAIRES DE RECHERCHE DU CANADA**

2018-A0021-0601^e-448

Vu l'heure tardive, il est convenu de reporter ce point à la prochaine séance.

AU-0601-11 **PROCHAINE SÉANCE**

La prochaine séance aura lieu le lundi 5 novembre 2018, à 14 heures.

AU-0601-12 **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Sur résolution, la séance est levée à 16 h 20.